

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 21 mars 2026

N°14/2026

Objet : Approbation du Procès-Verbal du 06 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un mars à 11 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, conformément aux articles L 2120-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Bernadette SABATHIER, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 15; qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 17 mars 2026

Présents : BEFFEYTE Jean-François, BENANIBA Sonia, BLUTHE-RAMONE Benjamin, BRUNET Elodie, CAILLET Sylvain, CAZABAT Jérôme, DUPLAN Adrien, ENFEDAQUE Christine, LACROZE Stéphane, PASKA Lydie, PAVEL Vlad, RODRIGUEZ Audrey, SABATHIER Bernadette, CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine, SOMA Marie-Anne

Absents : néant

A été nommé secrétaire : Monsieur DUPLAN Adrien

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé à la suite de la séance du Conseil Municipal du 06 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité

- Décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 mars 2026.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Bernadette SABATHIER, Maire

Adrien DUPLAN, Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 01/04/2026
et publication le 21/03/2026

